

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 08 juillet 2025

Membres

En exercice : 12
Présents : 10
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
03 juillet 2025
Date d'affichage:
03 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le huit juillet à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX

Excusés : Anthony ALVES DA COSTA

Absents :

Secrétaire de séance : Céline RUBIO

Objet: MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DE_2025_20

Le maire rappelle aux conseillers que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

VU la saisine effectuée en date du 3 juillet 2025 auprès du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Saône pour suppression d'emploi suite à un avancement de grade,

CONSIDÉRANT le tableau des emplois mis à jour le 1er juillet 2025 suite à la délibération DE_2025_05 du 11 février 2025,

Sur proposition du maire,

LE CONSEIL, après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois comme suit :

- suppression de l'emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe avec une durée hebdomadaire de 19h/35h.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/07/2025
et publié ou notifié
le 16/07/2025



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.